



Procédure de pesée

Personnes autorisées à la pesée :

1. Les salles de pesées pour les hommes et les femmes doivent être différentes.
2. Tous les préposés à la salle de pesée doivent être du même sexe que les athlètes qui se soumettent à la pesée et aucune personne ou parent du sexe opposé ne peut y avoir accès (à moins d'un avis contraire du directeur de tournoi).
 - a. Maximum d'un seul accompagnateur par athlète dans la salle de pesée.
3. Deux préposés à la pesée sont obligatoires par dispositifs de pesée officielle.

Dispositifs de pesée :

1. Les personnes dans la salle de pesée ne doivent pas être visibles de l'extérieur de la salle.
2. Les athlètes doivent avoir accès à une pesée non officielle et une officielle. Les 2 types de pesées doivent être bien identifiés.
3. La pesée non officielle doit être accessible avant le début de la pesée officielle et celle-ci doit être supervisée afin de s'assurer que les dispositifs ne sont pas endommagés.
 - a. Minimum de 30 minutes avant la pesée officielle si les balances non officielles demeurent disponibles pendant toute la durée de la pesée. Dans le cas contraire, cela doit être accessible une heure avant.
4. Les balances doivent être calibrées de manière à afficher le même poids que les balances officielles. En cas de différence entre les balances non officielles et les officielles, la balance qui affiche le poids le moins élevé sera désignée comme étant la balance officielle.
5. Lors des compétitions comportant un grand nombre de participants, chaque catégorie de poids doit être assignée à une balance spécifique.
 - a. Les compétiteurs doivent se peser sur la balance qui leur a été assignée et ne peuvent pas en utiliser une autre.

Directives OBLIGATOIRES pour les vêtements :

1. **Athlètes U12 et moins (2014 et après) :** Pantalon de judogis et t-shirt. Aucune tolérance de poids.
2. **Athlètes U14 à U18 (2008 à 2013) :** Doivent se peser en sous-vêtement (hommes/garçons : caleçons et t-shirts (optionnel); femmes : sous-vêtements, soutien-gorge et/ou t-shirt optionnel). Les chaussettes, bijoux et perçages corporels doivent être retirés. Une tolérance de 0,2 kg sera

accordée à ces groupes d'âge afin de compenser le port de sous-vêtements et de t-shirt optionnel. Les athlètes de ces catégories de poids ne sont PAS autorisés à retirer leurs sous-vêtements.

*Tolérance de poids de 0.2kg

3. **Athlètes d'âge U21 et plus (2007 et avant)** : Doivent se peser en sous-vêtement (hommes : caleçons et t-shirts (optionnel); femmes : sous-vêtements, soutien-gorge et/ou t-shirt optionnel). Les chaussettes, bijoux et perçages corporels doivent être retirés. Sous la supervision de l'officiel de la pesée, les athlètes du groupe d'âge U21 et des catégories supérieures peuvent se dévêtir complètement (sans quitter le dispositif de pesée ou brièvement si permis par l'officiel) afin de s'assurer qu'ils respectent la limite de poids minimale ou maximale de la catégorie de poids dans laquelle ils sont inscrits. Si un athlète doit se peser nu, celle-ci doit être cachée derrière un paravent ou toute personne de U18 et moins doit quitter la salle de pesée.

*Aucune tolérance de poids

Procédure à suivre :

- 1- Vérifier l'identité et l'année de naissance de l'athlète à partir d'une pièce d'identité, à moins d'exception une pièce d'identité avec photo est obligatoire pour les divisions U16 et supérieures.
- 2- L'athlète doit se préparer selon les directives pour les vêtements propres à sa catégorie d'âge réel et doit monter sur la balance.
 - a. Chaque athlète ne peut monter qu'une fois sur la balance pour une durée maximale de 60 secondes. Il est permis de descendre brièvement du dispositif afin d'enlever un vêtement ou de se couper les cheveux à la demande de l'officiel. *Cependant, cette exemption ne s'applique pas aux événements internationaux, lors desquels la descente du dispositif de pesée officielle lors de la pesée officielle signifie que le processus est terminé et que l'athlète dont le poids ne satisfait pas les critères sera retiré de l'événement.*
- 3- Annoncer clairement et à haute voix son poids à l'athlète.
- 4- Inscrire le poids exact de l'athlète avec une décimale. On ne doit pas voir la 2^e décimale sur la balance. **Écrire lisiblement.**

Si vous avez des questions, contactez le directeur de tournoi ou la logistique.